

L'an deux mille seize, le dix-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOMBERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2016

Présents : M. C. ROQUES – Mme BASCOUL – M. FABRIES – Mme GUERNET – MM. ROUQUETTE – ALBY – Mme FONTAINE - M. PONS - Mme GAZANIOL - M. MOREL - Mme ENJALBERT - M. LLOP - Mme SERAYSSOL - M. CASSAR.

Excusé : Mme LECHEVANTON qui a donné pouvoir à Christophe MOREL

Secrétaire : M. ROUQUETTE

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

Décisions modificatives budgétaires :

1) Virement de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	26 009,00€
			Total	26 009,00€

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	295	Constructions	-26 009,00€
			Total	-26 009,00€

2) Augmentation de crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
66	6618	Intérêts	150,00€
		Total	150,00€

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	150,00€
		Total	150,00€

Droit de Prémption Urbain :

- Les dossiers de vente d'un bâtiment situé au village de Lombers, d'une part section D n°597p au 18 place de la Mairie et section D n° 568 et 597p par Monsieur MARTINEZ et Madame BOISSONNADE sont examinés et après discussion, les membres présents souhaitent prendre un temps de réflexion et décident d'ajourner leur décision au prochain conseil.

- Le dossier de vente de deux parcelles de Terrain sises à Bagenac, section B n° 748 et 749, transmis par Maître Céline MAUREL, notaire à Lisle Sur Tarn est examiné et la Commune décide de renoncer à son droit de préemption urbain.

- Le 3° dossier examiné concerne la vente d'un hangar situé au 20 rue des écoles, section B n° 703, le Conseil se donne aussi un temps de réflexion pour prendre une décision.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2016 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

A savoir :

- chapitre 21 : $47\,512 \times 25\% = 11\,878$ euros

- chapitre 23 : $102\,115 \times 25\% = 25\,528$ euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal, qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2016.

Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des établissements communaux recevant du public, demande subvention DETR :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité prévu par la Commune, les dépenses avaient été étalées sur 6 ans pour la mise aux normes d'accessibilité des différents bâtiments recevant du public.

Il propose afin d'accélérer cette mise aux normes, qu'une demande de subvention d'État soit déposée dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, ce qui permettrait de réaliser les travaux en deux ans au lieu de six.

Les conseillers municipaux à l'unanimité acceptent cette proposition et sollicitent une subvention dans le cadre de la DETR, catégorie 2 « Encourager la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des établissements communaux recevant du public »

Plan de financement :

Subvention DETR (50 %)	:	8 330,00 euros
Fonds propres Commune	:	5 341,82 euros
Prime amélioration CDC (30%)	:	<u>4 998,00 euros</u>
TOTAL	:	18 669,82 euros

Inscription au budget Communal : 2016

Réalisation : 2016 à 2018.

Contrat Enfance Jeunesse : frais de mise à disposition :

Par délibération en date du 21 janvier 2015, les frais occasionnés par la mise à disposition des locaux scolaires en faveur de l'Association « La Passerelle » pour l'organisation du Centre de Loisirs sans hébergement, les mercredis et vacances scolaires étaient estimés à 1400 euros.

Monsieur le Maire, après avoir consulté les diverses factures de gaz, téléphone, électricité et eau de l'année 2015 valide ce montant et propose de fixer ce montant à 1500 euros pour 2016. Les membres présents acceptent cette proposition et sollicitent le remboursement de cette somme au titre du contrat enfance jeunesse.

Vérifications annuelles réglementaires : Choix d'un bureau de contrôle

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité de contrôler annuellement les installations de gaz, électriques et de chauffage des bâtiments municipaux recevant du public.

Pour ce faire, deux devis ont été demandés à des bureaux de contrôle spécialisés.

Après examen de ces documents, le choix se porte sur la société APAVE SUDEUROPE SAS, mieux disant pour un montant de 1477,52 € H.T.

L'ensemble du Conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Retrait de la Commune du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou n'est plus reconnu par l'Agence de l'Eau et ne peut donc plus bénéficier d'aides financières. Il doit donc être prochainement dissous.

Il propose que la Commune de Lombers se retire de ce syndicat, la Communauté de Communes Centre Tarn ayant, de plus conventionné avec le Syndicat Mixte du Bassin Agout qui assure les mêmes fonctions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents demandent la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou.

Sujets divers :

- *École privée de Réalmont* : 7 enfants de Lombers sont scolarisés à l'école St-Joseph de Réalmont pour l'année scolaire 2015-2016. Après discussion, les membres présents reportent leur décision de participation au vote du budget primitif.

- *demande de modification du P.L.U.* : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier demandant la modification du P.L.U. de Lombers afin de pouvoir opérer un changement de destination sur un bâtiment qui n'avait pas été repéré sur le plan. La compétence Urbanisme ayant été transférée à la CCCT, cette dernière est seule habilitée à répondre.

- *Extinction nocturne* : Mikaël ROUQUETTE indique qu'un devis a été fait pour des horloges à poser sur les compteurs d'éclairage public du village pour un montant de 205,81 euros. Une information sera faite aux habitants lors de la distribution des bulletins municipaux.

- *Essais de circulation dans le village* : Après étude des déplacements dans le village, des panneaux provisoires seront posés pour matérialiser les nouveaux sens de circulation sur la place.

- *Commission Vie sociale* : Sylvie Bascoul informe le Conseil que le projet présenté à la MSA pour le Chantier Loisirs 2016 a été retenu pour être présenté à Paris Lors du Salon de l'Agriculture et a d'ores et déjà obtenu un prix.

- *AG des Amis des Moulins* : Monsieur le Maire informe les membres présents que L'Assemblée Générale des Amis des Moulins aura lieu le dimanche 24 janvier à Laboutarié. Il demande que quelqu'un y représente la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.